



Lectures
Les comptes rendus

Claudine Sagaert, *Histoire de la laideur féminine*

Caroline Duchesne



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lectures/18607>

ISSN : 2116-5289

Éditeur

Centre Max Weber

Référence électronique

Caroline Duchesne, « Claudine Sagaert, *Histoire de la laideur féminine* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2015, mis en ligne le 09 juillet 2015, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/18607>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

Claudine Sagaert, Histoire de la laideur féminine

Caroline Duchesne

- 1 Parcourant les successives perceptions de la laideur féminine de l'Antiquité à nos jours, l'étude que propose Claudine Sagaert, docteur en sociologie, adopte une approche pluridisciplinaire que vient soutenir un riche corpus empruntant à la philosophie, à l'anthropologie, aux sciences médicales et encore à la littérature. Si elle circonscrit, plus qu'elle ne restreint, son examen au féminin, c'est que l'auteur entend acter une dissymétrie, jusqu'alors peu documentée, entre le jugement de la laideur féminine et celui de la laideur masculine. D'une part, les discours sur la laideur, essentiellement émis par des hommes, favorisent quantitativement la référence au féminin. D'autre part, l'appréhension de la laideur se trouve déterminée par le genre qui la supporte, condamnant de manière toujours plus martiale celui que l'on qualifie par ailleurs de beau sexe. Plus qu'un jugement esthétique, la sentence de laideur a souvent constitué pour le sujet féminin une condamnation morale déterminée par un regard masculin.
- 2 La généalogie que propose l'auteur s'organise en trois temps, constituant les trois parties de l'ouvrage. Le premier, couvrant une période allant de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge, est marqué par une définition ontologique de la laideur féminine. La nature de la femme est associée au vicié, au manque, au déficient, au péché et ainsi à la laideur¹. Si une femme peut néanmoins être physiquement reconnue comme belle, elle n'en demeure pas moins perçue comme laide par essence. « La femme, du fait qu'elle est née femme, ne peut aspirer qu'à une beauté du paraître et non de l'être » (p. 29). L'abbé de Cluny, au X^e siècle, estime ainsi que « la beauté physique ne va pas au-delà de la peau. Si les hommes voyaient ce qui est sous la peau, la vue des femmes leur soulèverait le cœur. Quand nous ne pouvons toucher du bout du doigt un crachat ou de la crotte, comment pouvons-nous désirer embrasser un sac de fiente ? » (p. 36). Repoussante par essence, la femme peut également être menacée par une laideur physique que définissent des critères à la fois esthétiques et sociaux. Le teint foncé est, par exemple, disqualifié car associé au labeur en extérieur des classes dites inférieures.

- 3 Du XVII^e au XIX^e siècle, la montée de l'individualisme et le recul du discours des clercs – que remplace celui des médecins – participent à modifier l'image de la femme. Si elle était considérée comme valétudinaire, on lui reconnaît désormais « une certaine santé » (p. 78). Un corps sain est un corps « bien réglé dans ses menstruations comme dans ses grossesses » (p. 78). La femme est ainsi essentiellement appréciée en tant que mère, sa beauté devenant relative à une bonne régulation, une bonne gestion de son corps et de son éducation. La belle femme est mère, mariée, docile et dépendante de l'homme. La laideur n'est dès lors plus déterminée par l'essence de la femme mais devient relative à son attitude. Dans le champ de la sexualité, la promotion du devoir conjugal ou les mises en garde contre l'onanisme, pouvant mener à l'ablation du clitoris, sont ainsi destinées à protéger les femmes d'un enlaidissement promis. Sur les comportements jugés déviants en ce qu'ils menacent les assignations de genres – célibat, exercice de l'esprit, révolte – se fixe également un verdict de laideur dont le sujet est tenu pour responsable. Kant prévient, par exemple, dans *L'Observation sur le sentiment du beau et du sublime*, des risques d'enlaidissement qu'encourent les intellectuelles car une « profonde réflexion, une contemplation longue et soutenue ne siéent guère à une personne dont les charmes naturels ne doivent rien manifester qu'une belle nature ». Sois belle, sois mère, sois soumise et tais-toi. C'est pourquoi Claudine Sagaert estime que « la fabrication de la laideur féminine est indissociable de la confiscation du pouvoir par les hommes » (p. 141). Les figures de la vieille fille, du bas-bleu et de la révoltée, longuement commentées par l'auteur, illustrent la violence d'une laideur que conditionne le regard masculin. Si l'appréciation physique demeure déterminée par des critères moraux, elle s'évalue également selon des canons esthétiques que documente abondamment l'auteur.
- 4 Si Claudine Sagaert s'intéresse essentiellement, au risque d'éveiller le soupçon, aux discours chargeant lourdement la femme et sa laideur, elle note cependant l'existence d'opposants favorables à la cause féminine, à l'exemple du poète italien L'Arioste qui, au XVI^e siècle, reconnut le possible génie féminin et son injuste soumission au pouvoir masculin (p. 100). Le lecteur (re)découvrira également l'ode magistrale qu'adressa Georges Sand à la vieillesse, cible séculaire des jugements de laideur (p. 126).
- 5 Le XX^e siècle marque pour l'auteur une nouvelle étape dans la perception de la laideur féminine. Gagnant en considération et en autonomie, la femme se trouve également et paradoxalement plus soumise à une apparence qu'elle est invitée à travailler, sculpter, sous peine de se rendre coupable d'un délit de laideur. Si la beauté est devenue plus qu'un plaisir, une obligation, la laideur constitue une faute, un manquement, voire une négation de soi et de l'autre. L'auteur estime ainsi que l'esthétique est devenue une éthique en vertu de laquelle l'être est réduit au paraître (p. 160). Les critères de laideur, s'ils ne sont plus attachés à la fonction maternelle, alors mise en question, demeurent en partie déterminés par le discours médical, privilégiant par exemple une silhouette mince et un teint hâlé, signes d'une santé adroitement gouvernée et d'un épanouissement du sujet². Les nouveaux critères de beauté ne sont également pas étrangers, comme le rappelle l'auteur, à une certaine distribution du pouvoir. Des critères tant ethniques qu'économiques tiennent une série d'individus en dehors du champ du beau, notamment les populations noires³ et les classes les plus pauvres. Exclure du beau équivaut toujours à exclure du pouvoir.
- 6 Plus qu'une généalogie de la laideur féminine, l'étude de Claudine Sagaert examine essentiellement près de trois millénaires de dépréciation, d'avilissement et de condamnation du genre féminin qu'a permis un accaparement du pouvoir et de la parole

par les hommes. Son histoire est celle des exclues mais aussi des révoltées, des résistantes qui, en refusant de se soumettre aux conventions, ont payé de leur beauté la liberté de leur être.

NOTES

1. Aristote estime, par exemple, que la forme, condition du beau, est reliée au sujet masculin alors que la matière, inférieure à la forme et associée à la laideur, est propre au féminin.
 2. La lecture que propose l'auteur de l'anorexie mérite d'être pointée. L'extrême minceur n'est ici pas simplement envisagée comme un trouble traduisant une volonté excessive de correspondre à un modèle mais bien plutôt comme « une forme de protestation contre la réduction de la femme à son corps » (p. 162) ; affirmation de l'esprit sur le corps renversant ainsi le principe antique voulant que la beauté physique signale une laideur ontologique.
 3. La pratique du blanchiment de la peau par certains Africains illustre la puissance et la portée de la hiérarchisation esthétique que détermine une distribution inégale du pouvoir.
-

AUTHOR

CAROLINE DUCHESNE

Doctorante à l'Université de Liège, Belgique.